

» SUAP-CT-02

La sécurité

La sécurité doit être assurée de manière immédiate, adaptée et permanente tout au long de l'intervention.

La sécurité des sapeurs-pompiers, de la victime et des témoins éventuels

Quand les sapeurs-pompiers arrivent sur les lieux de l'intervention, ils doivent, en particulier le chef d'agrès, rechercher les risques ou les dangers qui peuvent menacer leurs vies, celle de la victime et des témoins, avant même de s'approcher de la victime.

Ces risques peuvent être :

- Ceux qui ont généré l'accident et qui peuvent persister.
- Générés par l'accident lui-même.
- Secondaires à une aggravation de la situation.

Règles générales

• Reconnaître les dangers

Pour ce faire, le sapeur-pompier doit :

- Effectuer une approche prudente de la zone d'intervention.
- Se renseigner éventuellement auprès des témoins
- En restant à distance de la victime, regarder tout autour d'elle pour évaluer la présence de dangers qui peuvent menacer, et repérer les personnes exposées.

• Protéger

- Quand cela est possible, supprimer immédiatement et de façon permanente les dangers environnants pour protéger l'équipage, la victime et les autres personnes, notamment du sur-accident.
- Délimiter clairement, largement et visiblement la zone de danger et empêcher toute intrusion dans cette zone.

Pour réaliser la protection, les sapeurs-pompiers utilisent tous les moyens matériels dont ils peuvent disposer et s'assurent, si besoin, du concours de toute autre personne qui pourrait apporter une aide dans la mise en œuvre de cette protection.

Cas particuliers

Protection d'un accident de la route

Les sapeurs-pompiers disposent d'un équipement spécifique à toute intervention sur voie publique, le Gilet Haute Visibilité (GHV), qui devra systématiquement être porté.

La priorité sera d'éviter le suraccident, les sapeurs-pompiers doivent :

- Demander des moyens adaptés si la seule VSAV ne suffit pas à assurer la protection de la zone d'intervention.
- Baliser ou faire baliser de part et d'autre de l'accident, avec tous les moyens à disposition (témoins, triangle de pré-signalisation, lampes éclairage véhicule...)
- Interdire toute approche si un danger persiste.
- Couper le contact des véhicules accidentés quand cela est possible.
- Si le véhicule possède une clé ou une carte de démarrage à distance, l'éloigner à plus de 5m du véhicule.
- Serrer le frein à main quand cela est possible.
- Ne pas fumer et ne pas laisser fumer dans tous les cas.

Si le sapeur-pompier est seul lors d'un trajet professionnel :

- Allumer les feux de détresses et ralentir dès la découverte de l'accident.
- Garer son véhicule, si possible après le lieu de l'accident, sur la bande d'arrêt d'urgence (si elle existe).
- Veiller à descendre immédiatement du côté où la circulation n'est pas présente, et faire descendre de la même manière les occupants du véhicule (s'il y en a).
- Ne pas mettre de triangle de pré-signalisation sur les voies rapides et autoroutes.

Protection d'un accident électrique

Le danger électrique peut être présent dans de nombreuses circonstances, aussi bien à domicile que sur un site industriel ou dans la nature.

Pour faire face à ce risque, les sapeurs-pompiers doivent :

- S'assurer que la victime n'est pas en contact direct ou indirect (eau) avec un conducteur endommagé (fil électrique, appareils ménagé...) ou un câble électrique de haute tension au sol.

- Faire écarter immédiatement les personnes présentes et leur interdire de toucher la victime.
- Si possible, couper le courant et débrancher l'appareil en cause ou faire couper le courant par une personne qualifiée (lignes hautes tension), avant de toucher la victime.
- Etre certain que l'alimentation est coupée avant de s'approcher.

Protection contre l'incendie

Tout incendie crée une atmosphère dangereuse du fait de la chaleur, du manque d'oxygène et de la présence de fumées toxiques. Il peut être générateur de brûlures et d'intoxications graves. Pour être allumé et être entretenu, un feu a besoin :

- D'un combustible (essence, bois, tissus...).
- D'une source de chaleur (étincelle, flamme).
- D'oxygène (air)

Pour faire face à ce risque, le secouriste doit :

- Eviter un départ de feu et limiter son extension, c'est :
 - Alerter immédiatement le CODIS (ou 18) et/ou actionner une alarme.
 - Aider à évacuer toutes les personnes exposées, par exemple en utilisant les issues de secours (faciliter l'évacuation des animaux si possible).
 - Fermer chaque porte derrière lui au cours de son déplacement.
 - Ne pas utiliser les ascenseurs ou monte-charges ;
 - Ne pas s'engager dans un escalier enfumé.
- Se protéger lors de l'évacuation et d'un l'incendie, c'est :
 - Utiliser ses vêtements pour se couvrir le visage et les mains.
 - Ne pas pénétrer dans un local en feu (sauf si le secouriste est qualifié et équipé).
 - Si le local est enfumé et non ventilé : pénétrer pour dégager une victime visible en retenant sa respiration, uniquement si la durée envisagée de la manoeuvre n'excède pas 30 secondes. Au-delà de 30 secondes, le secouriste met sa vie en péril car il sera obligé de reprendre sa respiration dans la fumée.
 - Ne pas pénétrer dans un local où une fuite de gaz est suspectée, rester à distance, empêcher l'accès et ne pas provoquer d'étincelles (interrupteurs, sonnerie, lampe de poche).
- Réagir devant une victime dont les vêtements sont en feu, c'est :
 - Immobiliser la victime qui panique ou qui s'agite.
 - Allonger la victime sur le sol.
 - Etouffer les flammes en la roulant au sol avec une couverture, un manteau, ou un tapis que

l'on retirera dès que les flammes sont éteintes.

NB : En milieu professionnel, le secouriste pourra utiliser un extincteur approprié (de couleur verte).

Protection contre les substances dangereuses

Le sapeur-pompier peut se trouver en présence d'une libération de substances dangereuses ou devant une fuite de produit toxique. Cette fuite est le plus souvent rencontrée :

- A la suite d'un accident de la circulation touchant un véhicule qui transporte des matières dangereuses ;
- A la suite d'un accident industriel.

La présence d'une odeur particulière ou de fumées est signe de cette émanation. Pour faire face à ce risque, le sapeur-pompier doit :

- Rester à distance de la fuite ou de la matière dangereuse.
- Ecarter les témoins de la scène.
- Interdire de fumer.
- Rester en amont de l'accident par rapport au vent pour se protéger des émanations qui peuvent agir à distance de l'accident.
- Alerter immédiatement le CODIS et leur indiquer éventuellement si le véhicule en cause est porteur d'un panneau de danger signalant des toxiques.

Cas particulier : libération de monoxyde de carbone (CO).

Dans un endroit fermé, où plusieurs personnes présentent des signes communs de malaises avec des maux de tête et des vomissements, on doit suspecter une intoxication par libération de CO. Les sapeurs-pompiers ont à disposition un détecteur de CO dans chaque VSAV, qui permettra de connaître la présence, ou non, de ce gaz.

Pour faire face à ce risque, l'équipe doit :

- Si possible évacuer les victimes valides.
- En retenant sa respiration, aérer largement la ou les pièces.
- Rechercher un appareil à gaz ou tout autre cause de dégagement de CO (brasero, appareil à moteur à essence, gaz d'échappement de voiture en milieu clos...)
- Interrompre le fonctionnement de l'appareil.

Protection contre les objets perforants

Il est fréquent de rencontrer des objets perforants (tranchants ou piquants) sur une intervention : débris de verre, métal tranchant, aiguille non protégée...

Le sapeur-pompier doit veiller à ne pas se blesser ou à ne pas blesser accidentellement la victime ou les témoins.

Les gants à usage unique protègent le secouriste d'une contamination par du sang mais nullement du

risque de plaie par un objet perforant. Il doit déposer les objets tranchants ou piquants dans les boîtes de recueil des déchets d'activité de soins.

Devant des débris de verre ou autres objets perforants, le secouriste doit mettre des gants épais de manutention.

Les opérations particulières de sauvetage

Certaines situations nécessitent des opérations de sauvetage particulières : sauvetage en milieu aquatique, en montagne, en espace confiné, lors d'attentat terroriste, accident entraînant de nombreuses victimes.

S'il est seul, le sapeur-pompier commencera par donner une alerte précise pour permettre un engagement des secours adaptés, avant de s'engager dans la mesure de ses moyens.

Le sapeur-pompier ne doit en aucun cas s'exposer sans encadrement, sans équipement de protection individuelle et sans formation spécifique.

Dégagement d'urgence de la victime en toute sécurité

En règle générale, le secouriste ne déplace pas une victime en l'absence des secours. Il réalise les gestes d'urgence sur place. Cependant, devant l'impossibilité de supprimer un danger vital, réel qui menace immédiatement une victime, et si la victime est incapable de se soustraire elle-même à ce danger, le secouriste doit déplacer en urgence la victime pour assurer sa sécurité.

Exemple de situations qui nécessitent un dégagement d'urgence de la victime :

- Danger d'incendie, d'explosion, d'effondrement d'une structure sur la victime, de montée des eaux, de coulée de boue.
- Victime visible et se trouvant dans une pièce exposée à des fumées ou à une substance toxique
- Impossibilité d'assurer la protection d'un accident de la circulation.
- Dégagement d'un passage pour accéder à une ou plusieurs autres victimes qui nécessitent la mise en oeuvre de gestes de secours d'urgence.
- Nécessité de déplacer une victime pour effectuer le geste d'urgence (espace trop étroit...)

Principes d'action :

Pour réaliser un dégagement d'urgence, le secouriste doit respecter les principes d'action suivants :

- La priorité du sapeur-pompier est de se protéger.
- La victime doit être visible, facile à atteindre, et aucune entrave ne doit l'immobiliser ou gêner son dégagement.
- Le secouriste doit anticiper ce qu'il va faire et

privilégier le chemin le plus sûr et le plus rapide, à l'aller comme au retour.

- Le choix de la technique de dégagement doit tenir compte de la position de la victime, de son poids et de la force physique du secouriste. Le poids excessif de la victime peut nécessiter à titre exceptionnel un deuxième secouriste.
- Si la victime est allongée sur le sol, le secouriste préférera les techniques de dégagement qui consistent à traîner la victime au sol plutôt que de la lever.
- Si possible, tirer la victime dans l'axe de son tronc pour éviter d'aggraver une lésion éventuelle de sa colonne vertébrale.
- Utiliser des prises solides pour tirer la victime : poignets, chevilles, vêtements.
- La victime doit être dégagée vers un endroit sûr, à proximité, mais suffisamment éloigné du danger et de ses conséquences.

La rapidité de mise en oeuvre du dégagement reste prioritaire.

Le dégagement d'urgence est une manoeuvre exceptionnelle qui ne doit être utilisée que pour soustraire une victime à un danger vital, réel, immédiat et non contrôlable. Elle peut aggraver l'état d'une victime atteinte d'un traumatisme.

Protection de la population en cas de signal d'alerte

Le code d'alerte national contient les mesures destinées à alerter et informer en toutes circonstances la population d'une menace ou agression, d'un accident, d'un sinistre ou d'une catastrophe. Ces mesures sont mises en oeuvre par les détenteurs de tout moyen de communication au public.

Le signal national d'alerte :

Le signal national d'alerte est émis par des sirènes. Il consiste en trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes chacune et séparés par un intervalle de cinq secondes, d'un son modulé (montant et descendant).

Il annonce un danger imminent (nuage toxique, tornade...)

Il faut immédiatement :

- Se mettre à l'abri en se rendant dans un local calfeutré : portes et fenêtres fermées.
- Ecouter la radio, réseau France Bleu ou, à défaut, une autre station de Radio France (France Info, France Inter,...), sur un poste alimenté par des piles, en ayant soin d'avoir des piles de réserve

ou regarder la télévision (France 3) si le courant n'est pas interrompu. Dans les départements et collectivités d'outre-mer, écouter ou regarder les programmes du réseau France Outre-Mer (RFO).

- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle et fermer le gaz (de ville, butane ou propane).
- Ne pas téléphoner pour ne pas encombrer le réseau qui doit rester libre pour les services de secours.
- S'assurer que l'entourage a reçu et exécuté ces consignes (par la suite, des consignes complémentaires peuvent être données par haut-parleur).

Le signal de fin d'alerte : signal continu de 30

secondes.

Alertes particulières :

Lorsqu'il existe des risques particuliers (chimique, radioactif...), des systèmes d'alerte adaptés existent pour prévenir les populations concernées.

Ces systèmes diffusent des signaux national d'alerte, à l'exception des dispositifs propres aux aménagements hydrauliques qui émettent des signaux spécifique d'alerte (type corne de brume).

La diffusion préventive des consignes à suivre en

